



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)  
14 – 18 octobre 2017



Commission permanente  
de la paix et de la sécurité internationale

C-I/137/A.1.rev  
19 septembre 2017

## Projet d'ordre du jour révisé

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)**
- 3. Elections au Bureau**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.
- 4. Réunion-débat sur *Le rôle du parlement dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU***

La réunion-débat donnera à la Commission l'occasion d'échanger des points de vue sur les défis liés à la mise en œuvre du suivi parlementaire et du contrôle des actions des forces armées nationales qui participent aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ces actions visent à renforcer la légitimité démocratique des interventions humanitaires et des missions de maintien de la paix.
- 5. Réunion-débat sur la mise en œuvre d'une résolution précédente sur la cyber-guerre (Hanoï, 2015)**

En 2015, l'UIP a adopté une résolution intitulée *Cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*. Deux ans plus tard, la Commission tiendra une discussion sur la mise en œuvre de cette résolution par les Membres de l'UIP. La réunion-débat comprendra également un exposé sur la manière de s'engager plus activement dans la prévention des conflits dans le cyberspace et de veiller à ce que le cyberspace soit utilisé à des fins pacifiques et dans l'intérêt de tous les pays.
- 6. Audition d'experts sur le thème *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable***

La résolution emblématique de 2016 sur la pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 se renforcent mutuellement. En effet, le développement durable conduit à des sociétés pacifiques et inclusives, et la paix durable, à son tour, génère un environnement où des personnes de tous horizons et ayant parfois des intérêts contradictoires peuvent travailler ensemble pour le développement de leur pays. La Commission a souhaité inscrire cette question à son ordre du jour en vue de l'adoption d'une résolution sur le sujet à l'occasion de la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Afin de s'y préparer, la Commission tiendra une audition d'experts afin qu'ils partagent leurs opinions avec les membres sur la façon dont les deux concepts ont évolué et sur les défis et les opportunités. Une discussion aura également lieu sur les mesures et les actions que les parlements peuvent envisager en termes de législation, d'élaboration de politiques, d'évaluation et de contrôle. Les co-rapporteurs s'appuieront sur l'audition et le débat ultérieur lors de la préparation de l'avant-projet de résolution.
- 7. Divers**